



AVIS PUBLIC

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE REGLEMENT NUMERO 24-02 INTITULE :

REGLEMENT AMENDANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT 2005 AFIN D'ENCADRER LE REDEVELOPPEMENT DU POLE COMMERCIAL REGIONAL SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROSEMERE SELON DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DURABLE

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, greffier-trésorier, que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté, lors de la séance ordinaire du 28 août 2024, le Projet de règlement numéro 24-02 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement.

Le Projet de règlement numéro 24-02 a pour but de modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère selon des principes d'aménagement durable.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le Projet de règlement numéro 24-02 vise à inclure le pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère dans la Grande affectation « Multifonctionnelle » au Schéma d'aménagement et de développement et d'intégrer à son document complémentaire des objectifs visant des mesures pour le pôle commercial régional permettant :

- L'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
- L'organisation des déplacements priorisant le transport actif et la mobilité durable et sécuritaire ;
- La contribution à une offre en habitation variée ;
- La réduction des nuisances et des risques relatifs au bruit routier pour les usages sensibles ;
- Une qualité de l'architecture par la durabilité, la fonctionnalité et l'esthétisme des bâtiments existants et projetés ;
- L'aménagement d'un milieu de vie complet, durable et de qualité ;
- Une évaluation archéologique dans une perspective préventive.

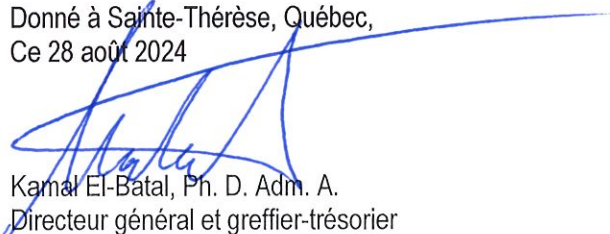
Pour plus de détails sur son contenu, une copie du Projet de règlement numéro 24-02 est disponible au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la MRC de Thérèse-De Blainville, sis au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6. Une version électronique téléchargeable du projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante <https://mrc-tdb.org/documentation/reglements-municipaux/>

Vous pouvez nous acheminer par écrit vos questions/commentaires du 4 au 18 septembre 2024 inclusivement en utilisant le formulaire à cet effet qui est disponible à l'adresse Internet ci-haut mentionnée et nous le retourner à l'adresse courriel suivante : consultationpublique-reglement24-02@mrc-tdb.org

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Une assemblée publique, portant sur le contenu du projet de règlement numéro 24-02 se tiendra le 25 septembre 2024 à 10 h 00 au siège social de la MRC de Thérèse-De Blainville, sis au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6

Donné à Sainte-Thérèse, Québec,
Ce 28 août 2024


Kamal El-Batal, Ph. D. Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier